

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de la Corrèze

COMMUNE d'YSSANDON

Nombre de membres :

Afférents au conseil Municipal : 15

En exercice : 15

Qui ont pris part à la délibération : 13

Dont pouvoirs : 3

Date de la convocation : 01/07/2026

Date d'affichage : 20/07/2026

L'an deux mil vingt six, le dix juillet, à 20h30, le Conseil Municipal de la commune d'YSSANDON, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Didier DUBUIS**.

Étaient présents : M. Didier DUBUIS, Mme Nicole DELPY, M. Claude VILLENEUVE, Mme Carine DUCHOWICZ, M. Sébastien BOURZAT, Mme Sandrine MERLIN, M. Sébastien FAYAT, Mme Laëtitia VILLENEUVE, M. Jean-Jacques VIREVOLVIT, M. Laurent DUPUY.

Étaient absents excusés : Mme Pascale PEYRAMAURE, M. Thierry BOSREDON, Mme Mylène LAVAL, M. Nicolas DONNADIEU, Mme Céline BOUCHER.

Étaient absents non excusés : -

Procurations : M. Thierry BOSREDON en faveur de M. Claude VILLENEUVE, Mme Mylène LAVAL en faveur de M. Didier DUBUIS, Mme Céline BOUCHER en faveur de M. Sébastien BOURZAT.

Quorum : Majorité des membres en exercice atteinte : 10

Secrétaire : Mme Laëtitia VILLENEUVE.

OBJET : Délibération modificative - virements de crédits

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire,

- considérant que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2026 sont insuffisants,
- décide de modifier l'inscription comme suit :

INTITULES DES COMPTES	DIMINUTION DES CREDITS ALLOUES		AUGMENTATION DES CREDITS	
	COMPTES	MONTANTS (€)	COMPTES	MONTANTS (€)
Op équipement non indiv		16 640,00		16 640,00
Autres ord pub - Bât installation (déplacement lanterne Bayat)			204182	640,00
Installation générale - agencement (climatisation école)			2135	16 000,00
Réseaux de voirie	2151	16 640,00		
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		16 640,00		16 640,00

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

019-211928908-20260710-MA-DEL-2026-030-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/07/2026
Publication : 20/07/2026

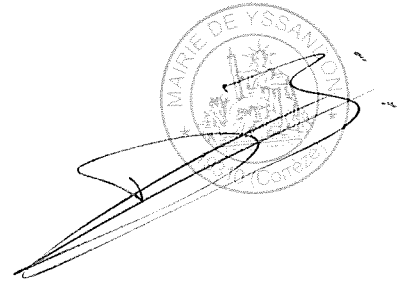
Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

APPROUVE la décision modificative ci-dessus.

Délibération N° : MA-DEL-2026-030

Certifiée exécutoire après transmission à la
Sous-préfecture de BRIVE et publication par voie
d'affichage le 20/07/2026

Pour extrait certifié conforme
Le Maire, M. Didier DUBUIS



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

019-211928908-20260710-MA-DEL-2026-030-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/07/2026
Publication : 20/07/2026